

## Consultation publique

Projet de règlement  
P-04-047-204 et projet de  
règlement P-19-041



# Règlements relatifs à l'amélioration de l'offre en matière de logement social, abordable et familial.

Le conseil municipal a adopté, lors de son assemblée du 17 juin 2019, le projet de règlement P 04-047-204 intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04 047) afin de définir les orientations aux fins de l'adoption d'un règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial ».

Le conseil municipal a aussi adopté lors de la même assemblée le projet de règlement P 19 041 intitulé « Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial ».

L'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) tiendra une consultation sur ces projets de règlement et rend accessible la documentation pertinente.

### **OBJET DE LA CONSULTATION**

Le projet de règlement P-04-047-204 intègre dans le Plan d'urbanisme les orientations spécifiques de la Ville en matière de logement social, abordable et familial et en retire les mentions caduques. Le projet de règlement P-19-041 prévoit les modalités d'application d'un régime assujettissant la délivrance d'un permis pour la construction d'un projet résidentiel de 450 m<sup>2</sup> et plus à la conclusion d'une entente visant l'amélioration de l'offre de logement social, abordable et familial.

### **DÉROULEMENT**

La consultation se fera en deux parties. La première partie sera consacrée à une séance d'information pendant laquelle les projets de règlement seront présentés et où les citoyens et les groupes seront invités à poser toutes les questions qu'ils souhaitent sur ces projets de règlement et leurs conséquences.

La deuxième partie est destinée à entendre les opinions des citoyens, entreprises et groupes, verbalement ou par écrit.

### **DOCUMENTATION**

Les personnes et organismes intéressés à prendre connaissance des projets de règlement et de la documentation pertinente sont invités à le faire aux bureaux de l'OCPM, aux heures habituelles d'ouverture :

- Office de consultation publique de Montréal, 1550, rue Metcalfe, bureau 1414 et sur son site Internet : [www.ocpm.qc.ca](http://www.ocpm.qc.ca).

### **ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**

L'OCPM convie les personnes et organismes intéressés à participer à l'assemblée d'information suivantes dans le cadre de la consultation publique :

Jeudi 19 septembre 2019, 19 h  
Office de consultation publique de Montréal  
1550, rue Metcalfe, 14<sup>e</sup> étage

La deuxième partie de la consultation, consacrée à l'audition des opinions des personnes qui désirent s'exprimer sur ces projets de règlement, débutera le mardi 22 octobre 2019 à 19 h, au même endroit. La date limite pour inscrire une intervention verbale ou un dépôt de mémoire est le 17 octobre 2019.

Renseignements : Gilles Vézina à l'OCPM (514) 872-8510

Fait à Montréal, le 7 août 2019

Le greffier de la Ville de Montréal,  
Yves Saindon, avocat